

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

REMAFIX 111 COMP. A

**Art.-No.**

525 1210, 525 1211, 525 1230

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Composé de nivellement

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH		
Rue:	Heuweg 4		
Lieu:	D-06886 Wittenberg		
Téléphone:	+49(0)3491/635-50	Téléfax:	+49(0)3491/635-552
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de		

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Skin Sens. 1; H317  
Aquatic Chronic 2; H411

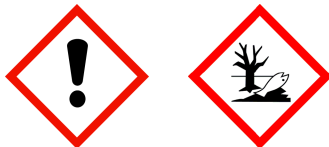
Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Le formaldéhyde, oligomères produits de réaction avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol

**Mention** Attention  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 2 de 12

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P391 Recueillir le produit répandu.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1675-54-3	Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			< 35 %
	216-823-5	603-073-00-2	01-2119456619-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
14808-60-7	SiO2			10 - < 15 %
	238-878-4		01-2120770509-45	
9003-36-5	Le formaldéhyde, oligomères produits de réaction avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol			< 5 %
	500-006-8		01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			< 5 %
	203-603-9	607-195-00-7	01-2119475791-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
1675-54-3	216-823-5	Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	< 35 %	
	Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100			
9003-36-5	500-006-8	Le formaldéhyde, oligomères produits de réaction avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol	< 5 %	
	dermique: DL50 = > 400 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg			

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 3 de 12

**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Faire boire beaucoup d'eau ou de lait.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler aussitôt un médecin.  
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
monoxyde et dioxyde de carbone  
Phénols

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 4 de 12

**Pour les non-secouristes**

Ne pas respirer les vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les secouristes**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

**Pour le nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.  
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Protéger contre la radiation solaire direct.  
Conserver à des températures comprises entre 3°C et 48°C.

**Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec:  
Oxydants  
amines  
Des acides et des bases.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Composé de nivellement

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 5 de 12

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	50	275		VME (8 h)	
		100	550		VLE (15 min)	
1344-28-1	Aluminium (trioxyde de di-)	-	10		VME (8 h)	
1309-37-1	Fer (trioxyde de di-, fumées), en Fe	-	5		VME (8 h)	
14808-60-7	Silices cristallines, quartz, poussières alvéolaires	-	0,1		VME (8 h)	
409-21-2	Silicium (carbure de)	-	10		VME (8 h)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
9003-36-5	Le formaldéhyde, oligomères produits de réaction avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	104,15 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	29,39 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
9003-36-5	Le formaldéhyde, oligomères produits de réaction avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol	
Eau douce	0,003 mg/l	
Eau de mer	0,000 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg	
Sédiment marin	0,029 mg/kg	
Sol	0,237 mg/kg	

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous:

<http://bestglove.com/site/chemrest/>

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 6 de 12

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâteux	
Couleur:	Gris	
Odeur:	Caractéristique	
pH-Valeur:		n.d.

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:		n.d.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		n.d.
Point de sublimation:		n.d.
Point de ramollissement:		n.d.
Point d'écoulement:		n.d.
Point d'éclair:	> 100 °C	

**Inflammabilité**

solide/liquide:		n.a.
-----------------	--	------

**Dangers d'explosion**

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:		n.d.
Limite supérieure d'explosivité:		n.d.
Température d'auto-inflammation:		n.d.

**Température d'inflammation spontanée**

solide:		n.a.
gaz:		n.a.
Température de décomposition:		n.d.

**Propriétés comburantes**

Non oxyder.

Pression de vapeur:		n.d.
Densité (à 20 °C):	1,95 g/cm <sup>3</sup>	
Densité apparente:		n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible	

**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau:		n.d.
Viscosité dynamique:	Pâteux	
Viscosité cinématique:		n.d.
Durée d'écoulement:		n.d.
Densité de vapeur relative:		n.d.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 7 de 12

Taux d'évaporation:	n.d.
Épreuve de séparation du solvant:	n.d.
Teneur en solvant:	n.d.

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

Réagit au contact des amines.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Protéger contre la radiation solaire direct.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants puissants

Amines

Des acides et des bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Monoxyde et Dioxyde de carbone

phénol

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une allergie cutanée. (Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; Le formaldéhyde, oligomères produits de réaction avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol)

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 8 de 12

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Difficilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3082



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 9 de 12

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Epoxy resin)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Epoxy resin)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité exceptée:

E1

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy resin)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Marine polluant:

Yes

Dispositions spéciales:

274 335 969

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**Fiche de données de sécurité**


conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 10 de 12

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy resin)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9
	
Dispositions spéciales:	A97 A158 A197 A215
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y964
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	964
IATA-Quantité maximale (cargo):	450 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2004/42/CE (COV): < 5 %

Indications relatives à la directive E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAFIX 111 COMP. A**

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 11 de 12

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15.

RUBRIQUE:

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAFIX 111 COMP. A

Date de révision: 21.04.2023

Code du produit: 00359-1276

Page 12 de 12

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*